

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 novembre 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

**2017 DEVE 144** Cession à titre gratuit de 3 équipements ludiques, provenant de deux squares du 14<sup>e</sup> arrondissement, à la brigade de Sapeurs Pompiers, 47 rue Saint-Fargeau (20e) - Convention de don.

#### Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention de don avec la brigade de Sapeurs Pompiers de Paris domiciliée 47 rue Saint-Fargeau (20<sup>e</sup>) afin de lui céder, à titre gratuit, trois équipements ludiques provenant de deux squares du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la brigade de Sapeurs Pompiers de Paris domiciliée 47 rue Saint-Fargeau (20<sup>e</sup>), la convention dont le texte est joint à la présente délibération, ayant pour objet la cession à titre gratuit de trois équipements ludiques provenant de deux squares du 14<sup>e</sup> arrondissement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**